



Plainte bigamie senegal

Par **Audreyk**, le **05/03/2025 à 07:32**

Bonjour,

je suis mariée depuis 20 ans avec mon mari qui est sénégalais et il vient de se marier à la mairie avec une femme au Sénégal. Puis je porter plainte contre bigamie !

merci

Par **Louxor_91**, le **05/03/2025 à 09:49**

Bonjour,

marié à la mairie de ??? En France ou au Sénégal ?

Par **youris**, le **05/03/2025 à 10:33**

bonjour,

la polygamie est autorisée au sénégal, comme je doute que le mariage de votre mari au sénégal soit transcrit sur l'état-civil français, votre mari est donc toujours monogame en France, mais un mariage célébré à l'étranger est reconnu en France.

au lieu de vouloir déposer une plainte qui saura sans doute classée sans suite, vous devriez envisager le divorce.

prenez conseil auprès d'un avocat spécialisé en droit de la famille.

salutations